

Paris, le 28 mars 2018

COMMUNIQUE

ARTICLE 99 : LA FNMR ACCUSE LA CNAMTS DE LUI METTRE LE PISTOLET SUR LA TEMPE !

« Je ne comprends pas l'attitude irresponsable de la CNAMTS de vouloir détruire l'imagerie médicale Française. Les comptables de l'assurance maladie se comportent comme des liquidateurs judiciaires, sauf que c'est la santé des Français qu'ils liquident année après année ... Nous sommes arrivés aujourd'hui à un point de non-retour. **L'article 99, une réglementation d'exception**, qui permet au Directeur général de la CNAMTS de prendre des dispositions unilatérales, sans l'accord des médecins radiologues, est une mesure inique et contraire à la convention médicale qu'il faut combattre. Supprimer l'article 99 est aujourd'hui la **priorité des médecins radiologues pour les Français !** »

C'est en ces termes très amers que s'exprime Jean-Philippe Masson, le Président de la FNMR, suite aux propositions de la CNAMTS de baisser les forfaits techniques de 10% tous les ans pendant encore 2 ans soit au total une hausse de 76 millions d'euros à la charge des médecins radiologues.

Si cette mesure est mise en place, ce sera **des délais d'attente encore plus longs** pour obtenir un rendez-vous, **la fin des investissements** pour les cabinets d'imagerie médicale et bien évidemment **la fermeture de nombreux cabinets** en France.

La FNMR, comme tous les professionnels de l'imagerie médicale, **s'oppose aux propositions comptables de la CNAMTS.**

C'est un autre chemin qu'il faut prendre, **celui de la pertinence des actes, de la maîtrise médicalisée.**

Oui à une

Nouvelle
Imagerie
Médicale
Libérale

* * *

Contact : Docteur Jean-Philippe MASSON - Président FNMR - Tél : 06.07.52.21.53.